

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° 2023/83

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Vairé et les Sables-d'Olonne Agglomération – Frontsac, Moulin l'Abbé et la Brosse Maçon

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,


Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain du bourg sur les ilots Frontsac, Moulin l'Abbé et la Brosse Maçon, approuvée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2020,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'administration du 8 juin 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'action foncière entre la commune de Vairé, les Sables-d'Olonne Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain du bourg sur les ilots Frontsac, Moulin l'Abbé et la Brosse Maçon,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture

Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

04 DEC. 2023

COURRIER ARRIVÉ LE